

**La Maison de la famille ne recevra pas les 20.000 € du Département**

# Des comptes toujours dans le rouge

La Maison de la famille poursuit son parcours du combattant... Dernier croc-en-jambe en date, la subvention attendue du Conseil départemental au titre de l'année 2015 ne sera pas versée. Du coup, ce sont 20.000 € nécessaires à l'association pour boucler son budget qui ne viendront pas équilibrer des comptes estimés à 160.000 € de fonctionnement à l'année.

► Un comble pour les responsables de l'association, Jean-Paul Fonteneau en tête, son président, pour qui il aura fallu attendre janvier 2016 pour recevoir une fin de non-recevoir sur le budget 2015 du Département ! « C'est un scandale ! », s'insurge ce dernier. « Notre dossier a été déposé début 2015 et nous recevons un avis défavorable en 2016. Tous nos autres financeurs nous ont soutenus. »

## **28.000 € versés par le ministère de la Justice**

Le ministère de la Justice, qui au printemps dernier, avait traîné des pieds pour verser sa subvention, a finalement abondé les comptes de l'association à hauteur de 28.000 €, dont



**Un lieu important pour renforcer le lien parent-enfant dans les cas de séparation.**

10.000 € versés après l'intervention du sénateur Jean-Pierre Sueur.

Reste que cet apport ne sera pas suffisant pour ficeler le budget de l'année 2016. « Si le Département ne revoie pas sa copie, nous pourrions être amenés à fermer la porte ou à réduire la voilure », explique Jean-Paul Fonteneau.

Si le danger se précise, la perte de cette association serait une catastrophe pour les 150 familles et les

350 enfants qui fréquentent les locaux montargois et orléanais. Or cette structure œuvre pour un vrai service à la population en favorisant notamment la rencontre des parents et de leurs enfants lorsque le couple est séparé, ou en voie de séparation.

Au-delà du simple aspect social, la Maison de la famille, c'est aussi 10 intervenants dont 6 sur l'Orléanais et 4 sur le

Montargois, une directrice et deux médiatrices.

« C'est pourquoi ce traitement de la part du Conseil départemental se révèle particulièrement injuste au regard du travail que nous effectuons, devant sans cesse jouer de l'équilibre sur le plan financier face à des financeurs institutionnels qui ne remplissent pas leur rôle », conclut Jean-Paul Fonteneau.

**JEAN-LOUIS MACÉ**